

Désinfectant, nettoyant et dégraissant concentré

1. Identification

Nom du produit	Désinfectant, nettoyant et dégraissant concentré		
Code du produit	53G093 (500mL), 53G094 (946mL), 53G095 (3.78L), 53G097 (20L), 53G098 (208L), 53G099 (1000L)		
Numéro de la FDS	L-89		
Autres moyens d'identification	Concentrated Disinfectant Cleaner, Degreaser .		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Nettoyant et désinfectant pour surfaces dures.		
Fabricant	Walter Surface Technologies Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC Canada H9R 1C1 Information générale : 1-888-592-5837 info@walter.com www.walter.com	Fournisseur	Walter Surface Technologies Inc. 810 Day Hill Road Windsor, CT 06095 United States General Information: 1-866-592-5837 info.us@walter.com www.walter.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine		

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants, une protection respiratoire et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alcools en C7-C21 éthoxylés	68991-48-0	3 - 7 %
Métasilicate de sodium	6834-92-0	1 - 5 %
Chlorures d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium	85409-23-0	1 - 5 %
Chlorures de n-alkyl diméthyl benzylammonium	53516-76-0	1 - 5 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Rincer la peau à grande eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact après les 5 premières minutes si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Ne pas se frotter les yeux. Consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucun danger répertorié.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Ne pas remettre le produit déversé dans le contenant original. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 49°C (50 à 120.2°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Métasilicate de sodium	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m ³	OSHA
		Poussière totale	15 mg/m ³	OSHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison imperméables aux produits chimiques.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de			

travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.

Pieds

Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.



Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Rose	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Légère	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	12 à 12.5 (Réserve alcaline de 1.24g à 1.83g de NaOH/100 g d'échantillon)	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	0°C (32°F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	0°C (32°F)	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	98°C (208.4°F)	Densité relative	1.03 à 1.04 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	2.3kPa (17.3 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	N.Dis.
% en poids de volatilité	88.1%	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	N.Dis.	% Volume volatile (COV)	N.Dis.
COV (lbs/gal)	N.Dis.	% Poids volatile (COV)	0.6%

N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Alcools en C7-C21 éthoxylés Chlorures d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium Chlorures de n-alkyl diméthyl benzylammonium Métasilicate de sodium	Ingestion >2000 mg/kg Rat CL50 Peau 1410 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 344 mg/kg Rat DL50 Peau 2300 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >301 mg/kg Rat DL50 Ingestion 1280 mg/kg Rat DL50 Inhalation >2.06 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Rat DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Voie cutanée Voie respiratoire Voie orale Sensibilisation respiratoire ou cutanée Classification CIRC / NTP Cancérogénicité Mutagène Toxicité sur la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués séparément avec les ingrédients de ce mélange ont donné des résultats de non irritant à corrosif. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution. Peut causer une irritation et des brûlures à la peau. La gravité est généralement déterminée par la concentration de la solution et la durée de contact. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués séparément avec les ingrédients de ce mélange ont donné des résultats de non irritant à corrosif. Le produit est considéré comme corrosif basé sur le pH (>11.5) de la solution. L'exposition prolongée ou excessive peut causer une irritation des voies respiratoires. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire. Aucun ingrédient n'est répertorié. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes. Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction. Aucun organe cible n'a été répertorié. Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les	

aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 5-7 mg/L; 96 h (CAS no 68991-48-0) OEDC 203</p> <p>Puce d'eau - Daphanie magna - eau douce CE50 1.4 mg/L; 96 h (CAS no 68991-48-0)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 1.06 mg/L; 96h (CAS no 85409-23-0) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna (eau douce) CE50 0.015 mg/L; 72h (CAS no 85409-23-0)</p> <p>Poisson-zèbre (Danio rerio) CL50 210 mg/L; 96h (CAS no 6834-92-0)</p>
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K _{ow} de <3 et/ou FBC <500).
Mobilité dans le sol	Soluble dans l'eau. Le produit est un mélange dont les ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
------------------	--



14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information supplémentaire.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	

Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Alcools en C7-C21 éthoxylés	68991-48-0		X		
Métasilicate de sodium	6834-92-0		X		
Chlorures d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium	85409-23-0				
Chlorures de n-alkyl diméthyl benzylammonium	53516-76-0				

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Alcools en C7-C21 éthoxylés	68991-48-0	X								
Métasilicate de sodium	6834-92-0	X								
Chlorures d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium	85409-23-0									
Chlorures de n-alkyl diméthyl benzylammonium	53516-76-0									

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations


Les Chlorures d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl) ammonium (CAS no 85409-23-0) sont exemptés des listes LIS et TSCA.

Les chlorures de n-alkyl diméthyl benzylammonium (CAS no 53516-76-0) sont exemptés des listes LIS et TSCA.

HMIS

● Health
● Flammability
● Reactivity
○ Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Walter Surface Technologies Inc. 2020-10-14
Version	02
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none">- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2020-07-14.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 9.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>